



**Projet  
Associatif  
2021-2026**



Coordination  
Mobile  
d'Accueil et  
d'Orientation

**SAMU SOCIAL**

**115**

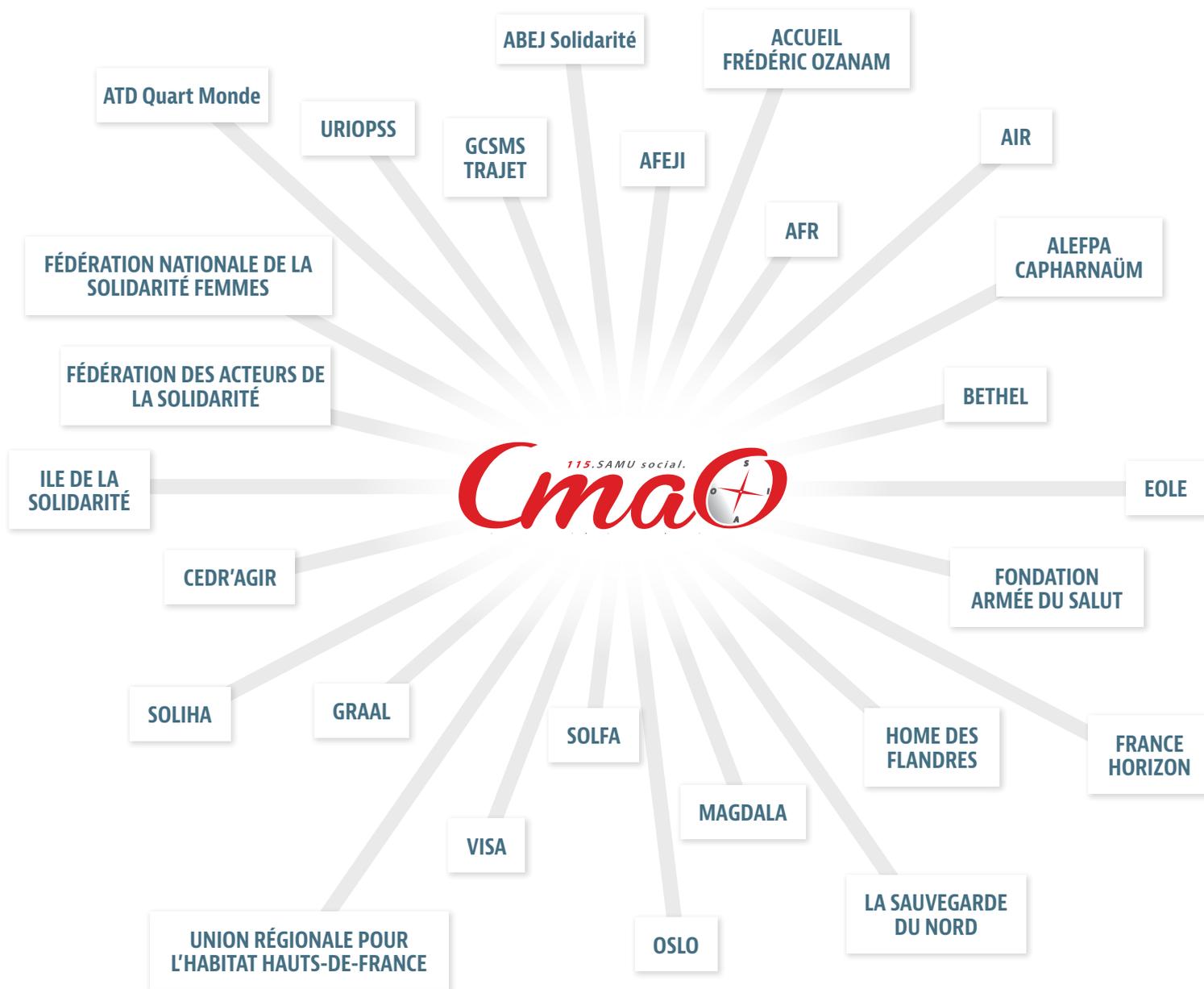
**SIAO**

**DAHO**

**Coordination Asile**

**Coordination  
Équipes Mobiles**

# 25 associations adhérentes



Les adhérents de la CMAO définissent par le présent texte le cadre éthique et politique, porteur de sens, des interventions de l'association.

Le projet associatif, porté par les membres de la coordination, traduit ainsi la vision partagée d'une société des solidarités et coopérations entre les uns et les autres, une société des possibles, une société qui mobilise les ressources et richesses individuelles et collectives, une société qui garantit une vie décente à chacun. Cet engagement inter-associatif constitue un socle commun au service d'une cohérence et d'une cohésion entre tous les acteurs du projet, équipe professionnelle, administrateurs, bénévoles...

## Cadre statutaire

La CMAO est une association d'associations créée en 1995. Elle est « au service de toute personne en situation de difficulté sociale sur le département du Nord et en particulier sur le territoire de la Métropole européenne de Lille. Elle a pour but d'assurer une meilleure cohérence des réponses à l'urgence et l'insertion par le logement, afin de lutter contre le sans abris et toutes les formes de mal logement, en favorisant la synergie des acteurs par :

- La prise en compte de la parole des personnes accompagnées quand elles l'expriment
- L'observation et l'évaluation des besoins, des actions et des parcours
- L'analyse des moyens mobilisables et mobilisés au regard des besoins et des actions mises en œuvre
- L'animation d'un réseau pour favoriser les échanges de pratiques, l'innovation et la mise en œuvre collective d'expériences

L'association développe en propre, des moyens humains et matériels lui permettant d'assurer sa mission première de repérage et de gestion des situations d'urgence. Elle

interpeller les pouvoirs publics dès lors que les moyens développés s'avéreront globalement insuffisants pour prendre en compte l'ampleur des problèmes identifiés. L'association agit hors de toute considération politique, philosophique ou religieuse. »

*Extrait des statuts associatifs*

## Contexte

La CMAO intervient aujourd'hui dans un contexte socio-économique marqué notamment par une précarisation des personnes, un décalage entre les besoins grandissants et le nombre de solutions disponibles, un risque de hiérarchisation et de segmentation des publics incompatible avec le principe d'inconditionnalité de l'accueil.

Parmi les principaux points de vigilance, la tendance actuelle vers une gestion de plus en plus centralisée de l'offre et de la demande tend à remettre en question la place accordée à l'initiative et la créativité des associations.



Extrait du séminaire de 2018,  
« Identité associatives et pratiques professionnelles »  
Définition d'un projet associatif



## Rôle central de la CMAO

Les acteurs mobilisés au sein de la coordination interviennent tous auprès de publics qui, pour des raisons diverses, se retrouvent en situation d'urgence sociale.

La volonté première des associations membres est que plus personne ne dorme à la rue, ce qui passe par la recherche de solutions de logement, et à défaut d'hébergement.

Pour cela, au-delà de l'ensemble des services<sup>1</sup> qu'elle propose, la CMAO vise également à construire et à réguler les complémentarités et les synergies inter-associatives, tant sur un plan technique que politique.

## Valeurs fortes et ambitions partagées

Les valeurs et ambitions définissent le cadre éthique de l'urgence sociale dans lequel la CMAO et ses adhérents décident de travailler au quotidien. La CMAO et ses adhérents s'engagent à :

**Favoriser l'expression et la participation des personnes accompagnées**

## Redonner à chaque personne les moyens d'être auteur et acteur de sa propre vie

L'organisation de l'accueil, de l'orientation, et de l'hébergement d'urgence est conçue comme un dispositif transitoire orienté vers la mise en place de solutions pérennes.

Dès le premier contact, il s'agit de mobiliser au mieux les moyens permettant à terme d'accompagner, par une structure adhérente ou non, la personne vers un changement durable de sa situation. Ceci impose de se mettre immédiatement dans le projet d'une trajectoire vers l'autonomie, dans le cadre d'un parcours individualisé.

## Secourir la personne vulnérable

Toute personne ne disposant pas, à un instant donné, de moyens pour se mettre à l'abri, doit se voir apporter une aide immédiate, digne et respectueuse de ses droits. Aucune exigence particulière ne peut être invoquée pour contourner l'obligation générale d'accueil. Par la coordination du dispositif, et par la mobilisation et la mutualisation des ressources, tous les publics, sans discrimination, doivent pouvoir être informés, accueillis et orientés.

## Favoriser la construction de parcours personnalisés

La mobilisation de compétences multiples, réponse à la nécessité d'approche globale de la situation des personnes, ne doit pas conduire à un morcellement des interventions, et à une dilution de l'accompagnement. La CMAO, de par sa vocation de plateforme de premier accueil, se doit de rechercher les moyens et les réponses les plus adaptés au regard de l'objectif de retour vers l'autonomie et de prévention des phénomènes de rupture.

## Exercer un devoir d'alerte

Ses missions de veille et d'observation sociales confèrent à la CMAO une connaissance précise de situations individuelles particulières et une vision d'ensemble des phénomènes d'exclusion et de détresse sociale. La CMAO a donc toute légitimité pour informer les acteurs politiques et institutionnels à même de favoriser la prise de décisions.

Extrait du séminaire de 2018,  
« Identité associatives et pratiques professionnelles »  
Valeurs de la CMAO

Tolérance  
Humanité Altruisme Justice sociale  
Non jugement  
Engagement  
Bonheur Droit de l'Homme Femme Enfant Solidarité  
Égalité Partage Équité  
Respect Impartialité  
Bienveillance

## Engagements réciproques des membres de la coordination

Les adhérents de la CMAO s'engagent à contribuer pleinement à la réalisation des missions de l'association, notamment par :

- La contribution à l'élaboration de parcours personnalisés évitant toute forme de rupture
- La transmission d'informations sur leurs pratiques, leur fonctionnement, dans le cadre de leur projet d'établissement ou de service
- Le partage de connaissances utiles à l'activité partenariale
- La mise au point et l'application de protocoles d'actions collectives, et la signature, le cas échéant, de conventions de partenariat
- L'impulsion et la mise en pratique de mutualisations de moyens
- La contribution à l'évaluation régulière des dispositifs mis en place ou des actions menées en commun
- La présentation de tout nouveau projet d'action relatif à l'objet de la CMAO, afin qu'il soit examiné, analysé et débattu.





Ces ambitions sont fondatrices d'une dynamique inter-associative qui sous-tend le projet politique et les modes d'action de la CMAO, respectueux de l'identité et des objectifs de chacun. La CMAO se projette sur les 5 ans à venir sur trois axes de travail pour lutter contre le sans-abrisme et toute forme de mal logement, selon deux principes conducteurs qui viendront guider chacun des objectifs :

1. S'engager résolument dans la dynamique du **logement d'abord**. Il s'agit non seulement d'une politique publique forte dans laquelle s'engage la CMAO, mais aussi de l'aspiration profonde des personnes accompagnées.
2. Intégrer pleinement, renforcer la présence et l'implication **des personnes accompagnées** dans la gouvernance et le fonctionnement de l'association

## Axe de travail n° 1

### Identité associative

La CMAO s'engage à maintenir son objet social initial d'apporter une réponse coordonnée et adaptée aux besoins des personnes qui sont sans solution d'hébergement ou de logement, quelle que soit leur origine sociale, ethnique, ses difficultés ou son parcours.

Pour ce faire, il est important de conserver en une même entité la gestion du 115, du Samu Social et du SIAO. Il est aussi primordial de préserver la dimension inter-associative, collective et coopérative.

L'implication et l'engagement de tous les adhérents sont à renforcer tout comme le respect de l'inconditionnalité de l'accueil par tous ses membres.

En développant un projet réellement politique, la CMAO se définit comme un acteur dans les politiques, notamment du logement d'abord. Dès lors, elle ne peut pas être un simple opérateur. Pour y parvenir, il faut que la CMAO puisse entendre et prendre en compte la parole, les besoins et les désirs des personnes à la rue.



Intervention dans un cinéma

## Axe de travail n° 2

### Animation du réseau

La CMAO doit rester un collectif d'associations dont la mission est de mener des réflexions et des constructions collectives. Il est important de continuer à intégrer toutes les structures AHI sur le territoire de la MEL dans le cadre d'une gouvernance partagée et de travailler à développer ces coopérations vers les structures en lien avec le logement. La CMAO doit aussi réfléchir à l'intérêt d'apporter ces réponses sur un territoire plus large.

L'animation du réseau inter-associatif, ADN de la CMAO, doit permettre à l'association et à l'ensemble de ses membres de continuer à s'adapter en permanence à l'évolution des besoins des personnes en situation de précarité. Cette coordination doit permettre le partage et la diffusion de bonnes pratiques, la diffusion d'informations entre les membres et le développement de projets inter-associatifs et d'actions innovantes entre les membres de la CMAO au service des personnes en situation d'exclusion.

Ces actions innovantes pourraient faire l'objet de l'appui de financements par des moyens privés complémentaires, dans le respect d'une charte éthique pour s'assurer que le projet social de la CMAO ne soit pas dénaturé. Par sa dimension inter-associative, la CMAO a une place centrale comme constructeur d'intelligence collective.

*Réunion Logement d'abord*



## Axe de travail n° 3

### Une expertise mise au service d'un réel partenariat avec les politiques publiques

La CMAO se doit d'être un observatoire en mesure d'évaluer les besoins sur le territoire. Au-delà de la simple observation, il faut que la CMAO puisse porter et partager davantage ses analyses et ses constats, qu'elle soit un « porte-parole » des personnes à la rue, mal logées, en demande d'un toit. Elle doit porter un véritable plaidoyer afin de « mettre en lumière » les situations souvent dramatiques vécues par les personnes en situation d'exclusion.

À partir de cette expertise et de cette observation des réalités sur le terrain, la CMAO doit pouvoir se positionner en tant que co-constructeur des politiques publiques et ne pas se limiter à n'être qu'une courroie de transmission des directives politiques. Elle pourra ainsi participer activement à la recherche de cohérence dans les solutions apportées aux personnes en difficulté et être reconnue comme un partenaire légitime et pivot des politiques publiques. Elle pourra aussi être davantage force de propositions et force d'interpellation des pouvoirs publics en fonction des besoins repérés.

Les débats et les échanges entre les membres doivent permettre de porter davantage des positionnements communs sur les sujets politiques comme par exemple la réponse aux appels à projets ou la mise en place des veilles saisonnières. La CMAO doit permettre à ses membres de communiquer, s'organiser et travailler ensemble afin que son action ne soit pas seulement au service des politiques d'État mais qu'elle soit aussi et surtout au service des publics en difficulté.

# Partenaires de la CMAO

## Addicto

ATRE  
Cedragir  
VISA

## AHI

ABEJ Solidarité  
Accueil & Promotion  
SAMBRE  
Adoma  
AFEJI  
AFO  
AFR  
AIDA  
AIR  
ALEFPA  
Armée du salut  
Bethel  
CAPHARNAUM  
CATRY  
COALIA  
Eole  
France Horizon  
Groupe SOS  
Home des Flandres  
La Sauvegarde  
du Nord  
Louise Michel  
Magdala  
Oslo  
Ozanam  
Relais Soleil  
Tourquennois  
SIAO Dunkerque  
SIAO Sud  
SOLFA  
SOLHA  
VISA

## Asile

COALLIA  
EMA  
OFII

## Association tutélaire

A.S.A.P.N.  
AGSS de l'UDAF  
AGSS-UDAF  
Ariane  
Association des  
Curateurs Lille  
ATINORD

## Associations bénévoles

Action Froid  
Aide et Action  
Association SMALA  
ATD Quart Monde  
HUMAN'APPEALS  
Humanit'Aide  
Ile de solidarité  
La Deûle  
Le Carillon  
Le souffle du Nord  
Ordre de Malte  
Passerelle et  
compétances  
Protection Civile  
RAIL  
Restaurant du cœur  
Sans maille ça caille  
Secours Populaire  
Utopia 56

## CCAS

Financiers  
ARS  
DDCS  
Département  
Mairie de Lille

## Formation

AFERTES  
IRTS  
ISL  
OPCO  
Université

## Institutionnel

DDCS  
DGCS  
DREAL  
DRJSCS  
MEL  
Préfecture

## Justice

Police  
Réseau Victimes  
de Violences  
R'LIBRE  
SCJE/Lille  
SPIIP

## Logement

Interm'Aide  
AAE  
ABEJ  
Adoma  
AFR  
AIVS 59  
Apprentis d'Auteuil  
Arcadis  
Arel  
Bethanie  
Bethel  
Coalia  
DDTM  
Département  
Eole  
EPSM  
France Horizon  
GRAAL  
Habitat du Nord  
Habitat et humanisme  
Habiter ensemble  
Home des Flandres  
ICF  
INA 3 F  
La Sauvegarde du Nord  
Le refuge  
Les petits frères des pauvres  
LMH  
Logifim  
Logis Métropole

## Mission Locale

## Prévention spécialisée

AAPI  
Horizon 9  
Itinéraires  
Oxygène

## Santé

ABEJ  
ACT THERAPRT  
ADSF  
AFR  
AIDES  
ANPAA  
Cedragir  
Centres hospitaliers  
Centre L'Espoir  
CMP  
CPAA  
Croix rouge  
CSAPA  
Diogene  
EHSLA  
Ellipse  
Eole  
EPSM LM et AL  
La Passerelle Le Bois  
La ravaude  
La Sauvegarde du Nord  
La Trame  
Le Pari  
Le Relais  
Louise Michel  
Magdala  
MSL  
Oxygène  
Ozanam  
PMI  
Point Fixe  
Protection Civile  
RSSLM  
SDIS  
SOLFA  
Spiritek  
SPS  
UCSD  
Un chez soi d'abord  
VISA

## Tête de réseau

FAS  
FNSS  
ADHAJ  
UDCCAS  
UNAFO  
URH  
URIOPSS

UTPAS de  
l'ensemble de  
l'arrondissement  
de Lille



Coordination Mobile d'Accueil et d'Orientation

B.P. 70067 - 59871 SAINT-ANDRÉ CEDEX  
cmao@cmao.fr